

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

R M	 *20007230*
--------	-----------------------

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut Division de Charleroi 30 DEC. 2019 Le Greffier <i>Graffe</i>
--

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/01/2020 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : **0898.197.432**

Dénomination

(en entier) : **BHN-AMBU**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Association Sans But Lucratif**

Siège : **Faubourg de Bruxelles, n° 154 - 6041 Gosselies**

Objet de l'acte : **Modification du siège social**

Assemblée générale extraordinaire du 19/12/2019

Le président ouvre les débats à 9h45.

L'assemblée est placée sous la présidence de Monsieur Ivan BUGLI

Le président désigne comme secrétaire : Monsieur Adrien BUGLI qui accepte.

Le président désigne comme scrutateur : Monsieur Mickaël BUGLI qui accepte.

Le président déclare :

* que l'assemblée prend acte que figure, à l'ordre du jour, le point suivant :

- 1) le transfert du siège social à l'adresse suivante : Faubourg de Bruxelles, n° 146A
6041 Gosselies

Après adoption de la déclaration du président, celui-ci soumet le point de l'ordre du jour, au vote de l'assemblée :

Le point est confirmé et accepté à l'unanimité.

Etant donné qu'aucun autre point ne fait l'objet de discussions et que personne ne demande la parole, le président clôture les débats à 10h00.

Ivan BUGLI
Président

Adrien BUGLI
Secrétaire

Mickaël BUGLI
Scrutateur

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature